

LE BULLETIN NEUFFONTAIN

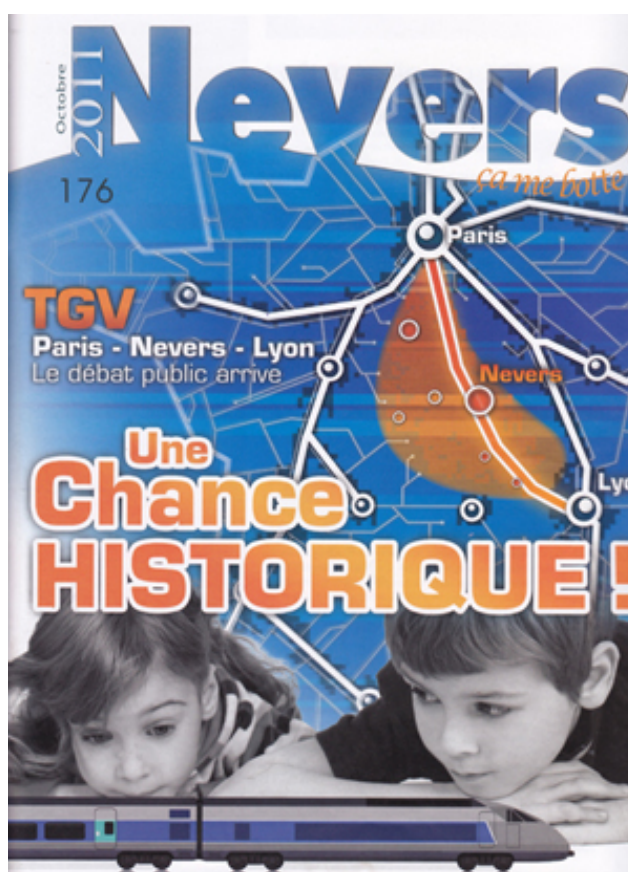
-

OCTOBRE 2011

-

«Carte postale de Neuffontaines»,

article sur la commune publié dans *Nevers Ça Me Botte*,
magazine d'information municipale de la ville de Nevers.



Nevers Ça Me Botte, n° 176, oct. 2011, [pp. 38-39](#) (voir le fichier pdf).

Si cet article apparemment anonyme, rédigé «avec l'aide de Jean-Pierre Derlon (*Association Novem fortes*)» [**fontes** et non fortes !], accompagné de nombreuses et belles photos (dont les sources iconographiques ne sont toutefois pas citées), a le grand mérite de faire découvrir notre commune aux Neversois et Neversoises, il est malheureusement entaché, à mon avis, de quelques inexactitudes et/ou d'informations non vérifiables, faute de références. Le rédacteur

écrit notamment :

«Dans la vallée de l'Armanche, entre Lormes et Tannay, s'étire la belle commune de Neuffontaines.»

RR : Ne serait-ce pas plutôt le bourg de Neuffontaines (ou l'ancien bourg ?) qui s'étire le long de l'Armanche et non la commune qui, elle, s'étend de chaque côté de la RD 42, l'une des deux anciennes voies romaines ?

«La commune était parcourue par deux anciennes voies romaines : celle de "Clamecy à Château-Chinon", qui se confond aujourd'hui avec la départementale 42, et celle de Corbigny à Vézelay, au sud, qui épouse toujours les lignes de crêtes. Le carrefour des deux voies se situe au Mont Vignes, jadis emplacement d'un camp romain, aujourd'hui forêt communale.»

RR : Selon Roger Pioux (archéologue, originaire de Vignes-le-Haut), la R. D. 42, qui coupe la commune de Neuffontaines en deux, emprunte le tracé de l'ancienne voie romaine Autun-Orléans. Si cette voie romaine passe bien par Ouroux où elle a été classée comme monument historique en 1938, je n'ai personnellement pas trouvé trace dans la littérature de son passage à Château-Chinon. Peut-être, est-ce le cas ? Si le carrefour des deux voies romaines se situe bien au Mont Vignes, je n'ai pas trouvé non plus de trace mentionnée dans la littérature d'un camp romain à ce carrefour ? Voir à ce sujet la page [Cartographie](#) du site Novem fontes.

«Le mont Sabot, qui culmine à 380 m, est un des points géographiques les plus élevés du département.»

RR : Sans doute le rédacteur voulait-il dire du Bas-Morvan, aux contreforts duquel se situe la commune de Neuffontaines ? Pour ce qui est de la Nièvre et de son Haut-Morvan, les sommets s'étagent de 600 à plus de 800 m. Le Calvaire à Château-Chinon est à 609 m, et le Grand Montarnu, point culminant de la Nièvre, à 857 m. Voir [Wikipedia](#)

Enfin, pourquoi parler d'un "manoir" * (terme dévalorisant) et non d'un château à Vignes-le-Haut comme le font tous les historiens ?

Roger Ripert (RR)
31/10/2011

* Habitation d'un propriétaire de fief qui n'avait pas le droit de construire un château avec tours et donjon. (Larousse)

Le député à la découverte du village

Le Conseil municipal, présidé par Nicole Hernando, a reçu Christian Paul, député, et son attachée parlementaire, Élisabeth Ancourt.

Le maire a présenté, entre autres dossiers, celui de la Chapelle du Mont-Sabot (monument historique). L'état actuel de la toiture provoque des infiltrations dans les murs. Christian Paul a donné le cheminement pour monter le dossier, avec la communauté de communes.



DÉPUTÉ. Christian Paul a rencontré le conseil municipal, vendredi.

Panneaux photovoltaïques volés

Pour l'étude, une subvention de 6.000 € peut être allouée. Mais, depuis 2010, les aides pour les panneaux photovoltaïques sont supprimées. Ceux de la chapelle, installés au sol, ont été volés. Cette chapelle est un peu l'âme

de la commune (*).

La réfection de l'église du village a été abordée : des aides de la région seraient possibles, de même que la dotation cantonale d'équipement (DCE). Comme pour la chapelle, une étude chiffrée est nécessaire. La communauté

de communes ne peut intervenir qu'à partir de 4.000 €.

Le conseil va baliser les rues, fleurir la commune, réhabiliter des chemins de randonnée et de pèlerins de Saint-Jacques.

Comme premier vice-président du Conseil gé-

néral de la Nièvre, Christian Paul a présenté le dispositif Éco Village Avenir, qui remplace Cœur de Village. Il permet aux communes d'avoir des aides pour rénover au moins un logement communal et pour des bâtiments ou espaces communaux.

À Neuffontaines le député a constaté la volonté de développer le tourisme et le patrimoine. Il en est ainsi de la création de Novem Fontes, association de sauvegarde, de promotion de valorisation. ■

(*) Une messe de minuit pourrait y être célébrée pour Noël prochain.

➔ **Conseil municipal.** Il est composé de Nicole Hernando (maire) ; Évelyne Blandin (première adjointe) ; Serge Reinert (deuxième adjoint) ; Daniel Blandin, Delphine Perdriat, Jean-Pierre Derlon, Huguette Dupaty, Danièle Pointreau, Albert Perreau (conseillers).

Cliquer pour agrandir l'article

Article paru dans le *Journal du Centre* du 17 oct. 2011

Les forêts privées présentées aux élus

Sur le ban communal de Neuffontaines, trois forêts sectionnelles sont propriété de personnes privées. Il s'agit de celles de Monvignes (102 ha), de Neuffontaines (45 ha) et de Chitry-Mont-Sabot (20 ha). Philippe Bussereau, agent patrimonial de l'Office national des forêts (ONF) à Corbigny est venu les présenter à l'ensemble des élus de la commune.

Aide à la sylviculture

Philippe Bussereau s'est attardé, notamment, sur la gestion de la forêt au quotidien et à long terme, les coupes et les affouages. Elles sont aménagées par un plan de gestion, depuis



FUTAIE. Des élus municipaux en visite sur la parcelle 11, en régénération naturelle, avec Philippe Bussereau, agent patrimonial de l'ONF (à droite) et le maire, Nicole Hernando (3^e en partant de la droite).

2008, pour vingt ans.

Comme le faisait remarquer l'agent patrimonial,

« les arbres troués ou morts ne sont pas systématiquement abattus, ils

servent d'abris aux oiseaux et aux insectes ».

Les plans de gestion de l'ONF se font en accord avec les propriétaires. Actuellement, un dossier de demande de subvention est en cours pour une aide à la sylviculture, au Conseil régional de Bourgogne et au Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), cofinancier.

La commune compte une vingtaine de bénéficiaires pour la répartition de 200 stères attribués pour deux ans. Un livret de « bonne conduite » leur sera remis, afin d'éviter tout accident, mais aussi pour promouvoir une meilleure régénération. ■

Article paru dans le *Journal du Centre* du 28/10/2011

Forêts sectionales, en 1899

— La forêt sectionale de *Neuffontaines* contient 44 hect., sur l'oolithe infér., à 310-340 m. Essences : chêne 60 ‰, et charme. Traitement : taillis sous futaie. Coupes annuelles à la révolution de 20 ans. Réserve, 11 hect.

— La forêt sectionale de *Chitry-Mont-Sabot*, située dans la c. de Bazoches, contient 20 hect., sur l'oolithe infér., à 266-274 m. Essences : chêne 60 ‰, et charme. Traitement : taillis sous futaie. Coupes annuelles à la révolution de 20 ans. Réserve, 5 hect.

— La forêt sectionale de *Vignes*, située dans la c. de Pouques, contient 102 hect., sur l'oolithe infér., à 367-428 m. Essences : chêne 60 ‰, charme 20, hêtre 20. Traitement : taillis sous futaie. Coupes annuelles à la révolution de 20 ans. Réserve, 27 hect.

in *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies*. Vol. 5, N-P, publié sous la direction de Paul Joanne. Éditeur : Hachette (Paris). Date d'édition : 1899
Joanne, Adolphe (1813-1881). Directeur de publication - Reclus, Élisée (1830-1905).
Préfacier. Ouvrage non numérisé par la BnF.

Fonds Jean-Pierre Trillard (Vignes-le-Bas). Document transmis le 28/10/2011.

Comme on peut le voir, les **forêts sectionales** (et non "sectionnelles", comme l'a écrit le rédacteur du *Journal du Centre*), héritées du Moyen-Age, n'ont guère changé depuis la fin de 19^e siècle. Une partie d'entre elles se situent sur des communes voisines. À noter les "réserves" (?) et les essences d'arbres mentionnées à l'époque.

À propos des biens de section (au sens cadastral du terme)

«Constitue une section de commune toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune»

(Article L. 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT)

Les biens de sections (ou biens sectionaux) sont constitués d'immeubles (terrains ou bâtiments : fours, lavoirs, moulins...) appartenant collectivement aux habitants de telle ou telle partie d'une commune (un ou plusieurs villages ou hameaux).

Dans le langage courant, ces biens sont souvent qualifiés de «communaux». Or, il convient de ne pas confondre les biens de section appartenant aux habitants d'une partie de la commune et les biens communaux appartenant à la commune elle-même.»

Au plan cadastral, il serait bon de savoir ce que recouvrent précisément les

différentes **forêts sectionales** de Neuffontaines (le hameau), de Chitry Mont Sabot et de Vignes (Mont Vignes), appartenant à la commune et aussi, apparemment, à une vingtaine de propriétaires privés.

Pour en savoir plus, voir le site de l'[Office national des forêts \(ONF\)](#)

Roger Ripert

-

NOVEMBRE 2011

-

11 novembre : Jour de l'Armistice de 1918



Tableau représentant la signature de l'Armistice de 1918 dans le wagon-salon du maréchal Foch.

Derrière la table, de droite à gauche, le général Weygand, le maréchal Foch (debout) et les amiraux britanniques Rosslyn Wemyss et G. Hope.

Devant, le ministre d'État allemand Matthias Erzberger, le général major Detlof von Winterfeldt (avec le casque) de l'Armée impériale, le comte Alfred von Oberndorff des Affaires étrangères et le capitaine de vaisseau Ernst Vanselow de la Marine impériale. (Source : Wikipedia)

Une cérémonie aura lieu le 11 novembre 2011

au monument aux morts du cimetière du mont Sabot

à 10 h 30, suivie d'un apéritif à la SDF de la mairie à Vignes-le-Haut

-

11 novembre 2011

Marche de la saint Martin

-

Départ du mont Sabot à 14 H 30

pour une messe à la chapelle de Bonneçon à 16 H.



Photo RR - Affiche posée à la mairie de Vignes-le-Haut

-

[Neuffontaines info, novembre 2011](#)

(voir le fichier pdf)

Dans le mot du Maire, en introduction au bulletin, il est écrit :

«Le 18 septembre, "nous" avons pu ouvrir trois sites pour la journée du patrimoine : la chapelle du Mont Sabot, la chapelle castrale et la salle du pressoir du château de Vignes-le-Haut. Cette dernière visite a été rendue possible par la volonté de Monsieur Selvani qui [a] "nous" a confié les clefs de son "habitation" [du portail et de la pièce du pressoir à vin, seulement, confiées à Roger R.]. Vous avez été nombreux à découvrir ou à redécouvrir les richesses du patrimoine neuffontain. Ces événements ont été relayés par la presse locale. Articles et photos témoignent du dynamisme de notre communauté.»

Sans vouloir polémiquer, je pense utile de rappeler que le "nous" dont il est question se rapporte en fait à la toute nouvelle association [Novem fontes](#), organisatrice à part entière de la Journée du patrimoine 2011, sans aucune aide matérielle et/ou financière de la mairie.

A l'instar du *Journal du Centre*, il aurait donc été bon, à mon sens, de rendre un petit hommage à cette association, simplement en la citant.

Si certains membres de l'association peuvent aussi faire partie du Conseil municipal, l'association, ouverte à tous, demeure indépendante et apolitique. Une indépendance, garante de sa liberté d'action et d'expression, qui ne l'empêche pas pour autant d'oeuvrer, dans la mesure du possible, en association avec la Mairie.

Roger Ripert

-

A propos de l'étang du Moulin à Neuffontaines

Le devenir de l'étang privé menacé

L'Armanche, la rivière qui traverse le village et va se jeter dans l'Yonne, à Dornecy, et l'étang privé qu'elle alimente donnent quelques soucis à la commune et aux riverains. C'est pourquoi une réunion vient de se tenir sur place, au niveau du pont enjambant le cours d'eau.

Le nettoyage à la charge des riverains

Nicole Hernando, maire, et Georgette Gibassier, propriétaire de l'étang, accompagnée de sa famille, ont accueilli Jacky Philibert et Jean-Michel Delpeso, responsables d'unité territoriale au Conseil général, ainsi que Christine Gazet, chef de bureau du milieu aquatique de la Direction départementale du territoire (DDT) et Alban Petibout, technicien. Il s'agissait de régler un problème d'inondations à répétition chez des riverains, lors de fortes précipitations.



RIVIÈRE. Élus, habitants et techniciens sont allés faire un état des lieux au bord de l'Armanche.

Après examen des lieux par les spécialistes de la police de l'eau, il s'avère que, d'une part, le niveau du sol inondé est plus bas que celui des arches du pont. En outre, comme partout, il appartient aux riverains, tout au long des cours d'eau (en l'occurrence l'Armanche), de nettoyer la partie qui est à

leur charge. Quant aux plans d'eau, ils doivent être curés tous les cinq ans : celui de Neuffontaines ne l'a pas été depuis trente ans. Il s'agit d'éviter l'accumulation de sédiments.

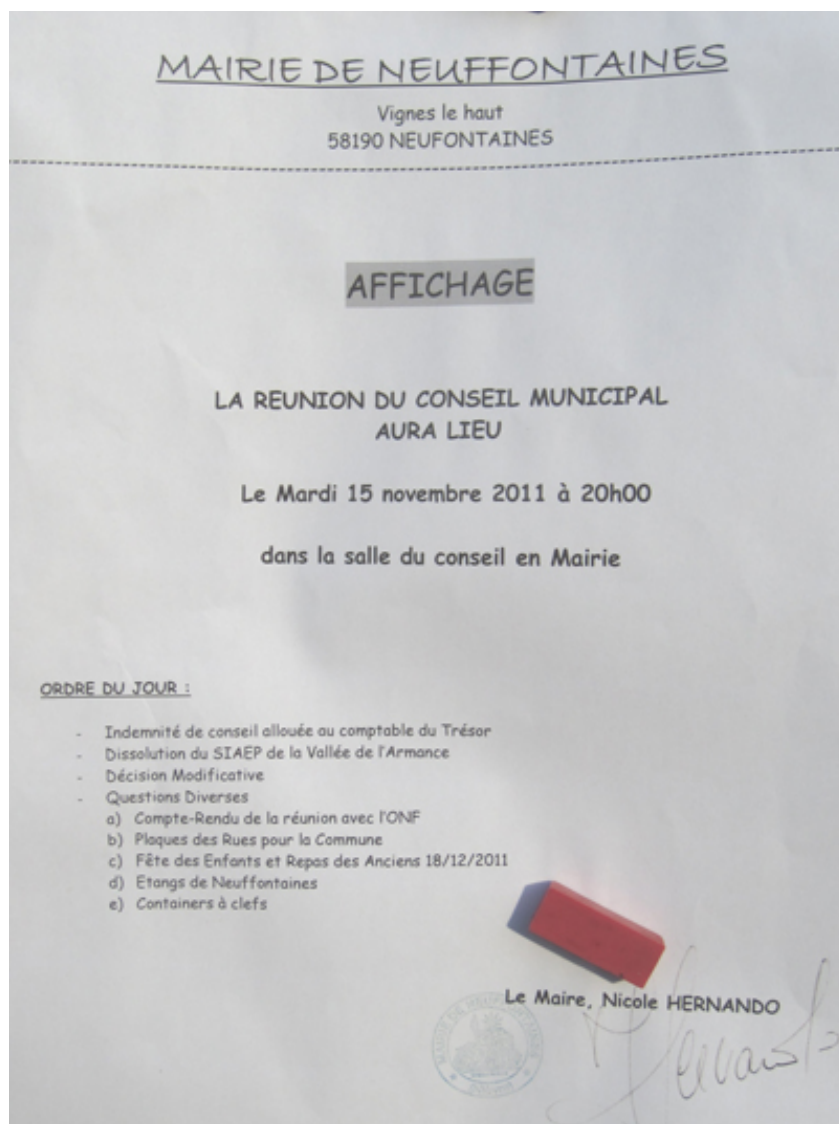
La propriétaire de l'étang privé, âgée et veuve, n'a pas les moyens financiers de subvenir au curage, qui

coûte plus de 30.000 €. Pourtant, il faudra bien trouver une solution. Les élus municipaux s'inquiètent du devenir de cet étang qui, bien que privé, reste un site privilégié et une image positive du bourg. Il convient donc de le préserver. La balle est dans le camp des élus et des habitants. ■

Cliquer pour agrandir l'article

Article paru dans le *Journal du Centre* du 10/11/11

Conseil municipal du 15 nov. 2011



Cliquer pour agrandir l'affichage

Pour le compte rendu, voir en mairie le Registre des délibérations

-

Projet de marquage des rues et des chemins dans les hameaux de la commune de Neuffontaines *

Le présent projet de marquages des rues et des chemins, dans les hameaux de la commune de Neuffontaines, a été préparé par les membres du bureau de l'association *Novem fontes* lors d'une séance de travail organisée le **7 novembre 2011** dans la salle de réunion de la mairie à Vignes-le-Haut.

Il s'agit d'une première approche pour l'obtention d'un devis par une société spécialisée dans le marquage des rues. Les propositions devront être enrichies par des enquêtes auprès des habitants et validées par le Conseil municipal.

Objet

Le projet a pour objet de recenser le nombre de plaques de rue et de poteaux nécessaires pour marquer les rues des cinq hameaux de la commune de Neuffontaines.

Il s'agit de permettre la localisation de toutes les habitations existantes dans la commune, par un numéro et l'appellation des rues. Cette identification est destinée à faciliter la distribution du courrier postal, les livraisons, l'arrivée des prestataires de service (artisans, soins à domicile, etc.) et des secours (pompiers, évacuation sanitaire, etc.), le repérage des logements pour l'obtention d'un contrat audiovisuel ou internet.

Principe

La dénomination des rues fait référence au cadastre et conserve les noms consacrés par l'usage et la tradition.

Les hameaux sont structurés selon le schéma du «village rue» avec des habitations disposées le long d'une rue principale. Celle-ci est appelée : «grande rue» et le plus souvent n'a jamais été baptisée. Ce point devra être vérifié auprès de personnes ressources dont les familles sont présentes dans les hameaux depuis plusieurs générations.

Le projet prévoit de donner un nom à chaque rue principale en utilisant une toponymie qui renvoie à l'histoire du hameau ou à la présence d'un site ou d'une construction remarquable. Il conviendra de recenser les propositions et d'arrêter un choix avec les habitants.

* Compte rendu par Jean-Pierre Derlon.

-

Réfection de la route de Chitry à Moissy



Cliquer pour agrandir la photo

Photo RR du 17/11/11



Cliquer pour agrandir la photo

Photo RR du 25/11/11

Une bonne chose de faite pour les amortisseurs !

Le tronçon de route menant de Chitry Mont Sabot à Moissy (la VC 12)
a été goudronné par la Communauté de communes. Un véritable tapis roulant à présent !

Les travaux effectués par l'entreprise Pieuchot TP n'ont duré qu'une semaine.

Goudronnage, achevé le 18 novembre, puis sablage des accotements.

-

Mise en oeuvre des nouvelles modalités de collecte des déchets ultimes



Cliquer pour agrandir la photo

Photo RR du 21/11/11

Nouveau conteneur collectif de Chitry Mont Sabot

Réservé à présent aux "déchets ultimes" des résidents secondaires

(clef à demander en mairie)

Une note d'information à ce sujet a été adressée aux Neuffontains par la mairie le 14/11/2011.

Les résidents permanents doivent, eux, utiliser leur propre poubelle pour y mettre dans un sac transparent (rose) leurs "déchets ultimes" (déchets non recyclables destinés à l'enfouissement).

Liste non exhaustive à vérifier :

Barquettes en polystyrène, barquettes et pots en plastique (yaourts, crème fraîche, fromage blanc...), boîtes à œufs et gobelets en plastique, boîtes plastiques transparentes, films, sacs et sur-emballages en plastique, coton, cotons tige, couches, crayons, stylos, essuie-tout, mouchoirs papier, papier calque, photos, papiers d'emballage alimentaires, papiers et cartons souillés, tapisserie, vaisselle (en cristal, en porcelaine), etc.

Voir: [La gestion des déchets](#)

DÉCEMBRE 2011

Repas de fin d'année

Il sera servi par un traiteur à la salle des fêtes de Vignes-le-Haut, le dimanche 18 décembre 2011, à partir de 12 h. 30

Gratuit pour les résidents neuffontains de 65 ans et plus, payant pour les autres (25 €)

Inscription jusqu'au 10 déc. (Tél. : 06.07.79.31.03)

FIN 2011

[Accueil Neuffontaines](#)